Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise
133 Quai Saint Réal
73600 Moûtiers

Délibération n° 2023-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Budget primitif 2023 et participations

Séance du 11 janvier 2023

Nombre de Délégués en exercice	47	Date de la convocation	05 janvier 2023
Nombre de Délégués présents	24	Date de l'affichage	05 janvier 2023
Nombre de Procurations	4		
Nombre de Délégués votants	28		
Pour	28		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 janvier 2023 à 18h00 le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 janvier 2023 , s'est réuni à la salle d'audience – MCI- à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

Communautés de Communes et Conseil Départemental	Délégués Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CD	ROLLAND Vincent		X		
CD	UTILLE GRAND Cécile		X		Pouvoir à Fabrice Pannekoucke
CD	PICOLLET Auguste	X			
CD	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			Pouvoir de Jocelyne Abondance
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			Pouvoir de Cécile Utille Grand
CCCT	KISMOUNE Nouare			X	
CCCT	JAY Claude		X		Pouvoir à Sandra Favre
CCCT	FAVRE Sandra	X			Pouvoir de Claude Jay
CCCT	CROUSAZ Françoise	X			
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCCT	ABONDANCE Jocelyne		X		Pouvoir à Fabienne Blanc Tailleur
CCCT	VIVET Gilles	X			
CCVA	BRUNIER Thierry	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	GROS Claudine	X			
CCVA	MORIN Jean Yves	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVA	MATHIS Marc	X			
CCVA	VORGER Jean Michel	X			
CCVV	MONIN Thierry			X	
CCVV	PACHOD Jean Yves	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	BLANC Gabriel			X	

CCVV	DRAVET Roland			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien		X		
COVA	BOCH Jean Luc		X		
COVA	MARCHAND MAILLET Thierry	X			
COVA	VILLIBORD Guillaume			X	
COVA	VIBERT Christian		X		Pouvoir à Didier Favre
COVA	FAVRE Didier	X			Pouvoir de Christian Vibert
COVA	HANRARD Bernard			X	
COVA	DUCOGNON Guy	X			
CCHT	DESRUES Guillaume	X			
CCHT	AMET Yannick		X		
CCHT	EMPRIN Alain			X	
CCHT	ARPIN Lionel			X	
CCHT	PELLECUER Paul	X			
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	REVIAL Serge		X		
CCHT	MARTIN Patrick		X		
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			
ARLYSERE	THEVENON Raphaël	X			
ARLYSERE	RIEU François	X			

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

-CD = Conseil Départemental
-CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
-CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
-CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
-COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
-CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
-ARLYSERE

OBJET : Budget primitif 2023 et participations

Monsieur le président rappelle que le projet de budget 2023 s'élève à 1 374 712,41 € équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement.

La section d'investissement s'élève à 271 881,72 € en dépenses et en recettes

Participations statutaires 2023

Les cotisations sont réparties conformément aux statuts :

- Une somme de 100 000 € de frais de fonctionnement répartis en part égales entre les CC membres.
- Contributions aux compétences selon la clé de répartition (50% population, 50 % potentiel fiscal).

Aucune dépense n'ayant été réalisée en 2022 au titre du fond de secours pour l'hébergement d'urgence, le fond n'est pas réabondé.

Communauté de communes	Base	Cotisation 50 population / 50 Potentiel fiscal	**Cotisation 2023**
COVA	20 000	43 725	63 725
CCHT	20 000	78 350	98 350
CCVV	20 000	53 525	73 525
CCVA	20 000	29 675	49 675
CCCT	20 000	44 725	64 725
TOTAL	**100 000**	**250 000**	**350 000**
Conseil Départemental		**80 000**	**80 000**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Accepte les propositions énoncées et vote le budget principal au niveau du chapitre équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en dépenses et en recettes en section d'investissement
- Fixe les participations 2023 selon le tableau ci-dessus
- Mandate le Président, pour signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE

Transmis à la Sous Préfecture le 16 JAN. 2023
Publié le
Certifié exécutoire le

Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.